

Avis du Conseil national des villes Coopérer pour une égalité éducative territoriale

Adopté le 28 mars 2013.

■ INTRODUCTION

Le Conseil National de villes a installé à l'automne 2011 un groupe de travail intitulé «**Éducation et Territoires**» en complément des travaux conduits sur le développement économique et l'emploi, renouant ainsi avec les préoccupations historiques du CNV sur les questions éducatives et afin d'actualiser son dernier avis sur le sujet datant de 2007.

Le présent avis interroge l'éducation dispensée aux enfants des habitants des quartiers de la politique de la ville et la façon optimale de **favoriser la réussite éducative de tous**. Il envisage aussi de nouvelles propositions pour **enrayer l'échec scolaire** et rendre plus efficaces et plus efficientes les mesures visant à **réduire les inégalités territoriales**, partant du constat de l'aggravation de l'inégalité des chances et de ses effets sur le chômage, relayé notamment par l'Institut Montaigne dans son rapport d' d'avril 2010¹. Ce constat a été par la suite corroboré par l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) qui pointe les inégalités en matière d'orientations scolaires, de retard, de taux de réussite aux examens dans son rapport 2012.

Le regard du CNV s'est ainsi posé sur l'éducation dispensée par les acteurs de l'éducation, les parents, l'Éducation nationale et ses partenaires. Il s'est porté précisément sur les actions spécifiques pilotées par les territoires qui disposent d'une certaine liberté d'action, toujours avec cette idée de mise en valeur d'expériences en faveur de la réussite éducative et la réduction des inégalités, en posant la question simple de savoir ce qui fonctionne ou pas, sans exclure la promotion de projets novateurs². Avec la volonté d'une approche transversale du sujet, un regard sur l'école « *de base* » et une sorte d'état des lieux qualitatif des dispositifs sont ainsi réalisés. L'analyse des dispositifs, de leur efficacité et des marges de progrès résulte d'une confrontation des savoirs d'usage des membres du groupe de travail avec la base documentaire à disposition sur les sujets³ intéressant la politique de la ville et l'éducation.

Émerge rapidement un premier constat : les idées et les réalisations foisonnent dans les territoires où, grâce notamment au dispositif de « *réussite éducative* », des portes se sont ouvertes et un certain décloisonnement des services municipaux et locaux s'est opéré.

Les sujets actuellement en tension sont mis en relief par un rappel utile du contexte et des dernières productions sur la question de l'éducation, sujet essentiel de la politique de la ville. Leur analyse croisée avec les auditions et déplacements sur sites du CNV au cours des années 2011-2012 offre une série de 9 recommandations autour de 4 axes.

¹ « L'école aggrave l'inégalité des chances tout au long du parcours scolaire ». Institut Montaigne « Vaincre l'échec à l'école »

² Pourrait par exemple être mobilisée la notion de « *persévérance scolaire* » développée à Courcouronnes à l'instar de programmes Québécois: versus positif d'une lutte contre le décrochage scolaire, l'absentéisme et l'échec scolaire qui génèrent souvent des handicaps forts d'insertion sociale.

³ Les zonages, la gouvernance (relations entre Etat, collectivités territoriales, quartier, fédérations de parents, parents élèves, élèves), les dispositifs ; l'efficacité, l'évaluation...

SOMMAIRE

I – L'EDUCATION, UN ENJEU ESSENTIEL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE p.3

- I.1 Les travaux concernant l'observation et l'évaluation de la politique de la ville
- I.2 Les travaux concernant l'organisation de l'action éducative
- I.3 Les travaux sur la Réussite éducative
- I.4 L'éducation pour tous dans les territoires de la politique de la ville

II – LES SUJETS ACTUELLEMENT OU TOUJOURS EN TENSION p 4

- II.1 La mobilisation du droit commun
- II.2 Des effets de substitution
- II.3 Gouvernance
- II.4 Evaluation
- II.5 Politique de la jeunesse

III – DES RECOMMANDATIONS INSCRITES DANS LA CONTINUITÉ DES AVIS PRÉCÉDENTS ET L'EXPERTISE LOCALE p.6

- III.1 Dans la continuité de ses précédents avis
- III.2 ... des expertises locales

IV - NEUF RECOMMANDATIONS AUTOUR DE QUATRE AXES p 9

Axe 1 / Agir avec et pour les parents au bénéfice des enfants p.10

- ▶ Recommandation n°1 : Considérer les parents comme des acteurs de la réussite scolaire de leurs enfants
- ▶ Recommandation n°2 : Améliorer les relations entre parents d'élèves et équipes éducatives
- ▶ Recommandation n°3 : Aider les parents dans leur responsabilité de parents d'élève
- ▶ Recommandation n° 4 : Conforter les parents d'élèves délégués dans leur rôle

Axe 2 / Optimiser la mise en synergie de tous les acteurs de l'Education pour mieux travailler ensemble p.15

- ▶ Recommandation n°5 : Repenser la gouvernance pour rendre plus cohérent les dispositifs et mieux coordonner les acteurs
- ▶ Recommandation n°6 : pluri-annualiser les budgets pour pérenniser les moyens
- ▶ Recommandation n°7 S'accorder sur une méthodologie permettant le partage d'informations nécessaires

Axe 3 / Reconnaître valoriser et accompagner des métiers spécifiques p.19

- ▶ Recommandation n°8 Valoriser les métiers, définir les nouveaux métiers Mobiliser les compétences et les savoirs faire

Axe 4 / Allier les politiques urbaines et les politiques éducatives p.20

- ▶ Recommandation n°9 : Adapter les locaux et installer l'école, le collège le lycée au cœur de la cité

V - CONCLUSION p 22

ANNEXE p.23

I - L'EDUCATION, UN ENJEU ESSENTIEL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le dernier Comité interministériel des villes du 19 février 2013 a réaffirmé ce principe : réduire les inégalités en matière éducative est un enjeu essentiel dans les zones urbaines sensibles où l'échec scolaire et les difficultés d'insertion des jeunes sont plus importants qu'ailleurs. Dès l'année 2011, un site internet dédié au décrochage scolaire était mis en place sur le site du SG-CIV [ville décrochage scolaire](#), en complément d'actions spécifiques. Les projets de Réussite éducative et la lutte contre le décrochage scolaire constituent deux des principaux dispositifs soutenus par le secrétariat général du Comité interministériel des villes. L'éducation est inscrite comme l'un des cinq champs prioritaires de l'action de l'État dans les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) ou futurs contrats de ville.

Des travaux et études récents concernant l'évaluation, le système éducatif, la « réussite éducative », le maillage territorial, ont retenu l'attention du CNV.

I.1 Les travaux concernant l'observation et l'évaluation de la politique de la ville

L'**Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS)** s'intéresse particulièrement à l'éducation en ce qu'elle constitue un facteur majeur d'intégration et de lutte contre l'exclusion. En matière de réussite scolaire et d'encadrement hors temps scolaire des élèves originaires de ces territoires, des écarts importants sont observés malgré des évolutions positives sur l'ensemble du territoire. La faiblesse de la mixité sociale des élèves au sein même des établissements est également constatée.

Le **rapport parlementaire Pupponi-Goulard** du mois d'octobre 2010⁴ sur l'évaluation des aides aux quartiers défavorisés relève que les politiques de la ville et de l'éducation concourent bien au même objectif de réduction des inégalités mais avec des logiques différentes, ne permettant pas toujours une coordination efficace des échelles, géographies et programmes :

- logique de développement d'un territoire urbain défavorisé et de prise en compte de ses habitants pour la politique de la ville.
- logique de réseau et de parcours de réussite éducative, et ce sur l'ensemble du territoire français, rural et départements d'outre-mer compris.

I.2 Les travaux concernant l'organisation de l'action éducative

2.1 Faisant le constat sévère que notre système éducatif a cessé d'être un facteur de réduction des inégalités, le **Conseil économique social et environnemental (CESE)**⁵ fait des propositions qui visent à assurer la réussite de tous à l'école et au collège sur tout le territoire. Il préconise notamment d'améliorer les relations entre l'école et les parents, de refonder l'éducation prioritaire, de renouveler la démarche de carte scolaire et de rendre partout attractive l'offre d'enseignement. Il insiste aussi sur l'urgence à mieux articuler les rôles des collectivités territoriales et du ministère de l'Éducation nationale.

Renforçant l'intérêt que l'on peut porter à ces travaux, ce rapport constitue une synthèse des expressions des partenaires, professionnels, syndicaux et associatifs, à ce point remarquable que l'avis est adopté par une quasi unanimité de ces corps intermédiaires.

2.2 Dans le même sens, le **Réseau des villes éducatrices** qui regroupe, aujourd'hui, une centaine de villes (de grandes métropoles et de villes moyennes) sur l'ensemble du territoire a initié un débat national concrétisé par l'**Appel de Bobigny**⁶ lancé en mars 2012 ; celui-ci entend « *promouvoir la coéducation, la coopération éducative de tous les acteurs et garantir la place et les droits des parents, des enfants et des jeunes* ».

Rappelant son attachement aux principes de respect de la laïcité, de droit à l'éducation pour tous, d'accès à la citoyenneté, il compte sur la mobilisation de toutes les ressources éducatives des territoires.

⁴ Le [Rapport d'information Pupponi Goulard](#) n°2853 octobre 2010 évaluation des aides aux quartiers défavorisés.

⁵ Rapport présenté par Xavier Nau en septembre 2011 sur [«les inégalités à l'école»](#)

⁶ [Appel de Bobigny](#)

I.3 Les travaux sur la « réussite éducative »

- 3.1 Pour l'**Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS)**, la réussite scolaire est une condition essentielle d'intégration. De nombreuses autres actions sont organisées hors de l'école, parfois en collaboration avec elle. Il est donc nécessaire de rechercher une continuité et une complémentarité de l'action éducative entre les temps familiaux, scolaires et de loisirs.
- 3.2 C'est aussi ce que défend l'**Association nationale des acteurs de la réussite éducative (ANARE)** lorsque, affichant ses valeurs, elle assure que « *Bien penser l'éducation, c'est permettre à l'enfant de devenir un individu libre. Ce travail nécessite une exigence constante des professionnels, ainsi qu'un accompagnement des parents* ». Dans un manifeste adopté en mai 2012, elle défend le principe d'un débat national pour l'inscription de la réussite éducative dans les politiques éducatives publiques.
- 3.3 Les travaux⁷ de l'**Agence chargée de la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé)**, « Enquête annuelle de suivi du Programme de réussite éducative » et la recherche-action de 2010, relèvent la forte capacité à mobiliser les partenaires du dispositif et suggèrent des recommandations telles que le coportage (Conseil général, Éducation Nationale), la coéducation, le développement d'actions de soutien à la parentalité et le renforcement des liens avec les réseaux d'aide et d'appui à la parentalité (REAAP).

I.4 L'éducation pour tous dans les territoires de la politique de la ville

Sur ces territoires plus qu'ailleurs, la mobilisation d'acteurs en complémentarité des professionnels de l'éducation s'impose (parents et associations d'éducation populaire) et nécessite donc une coordination renforcée entre Éducation nationale et Politique de la ville.

L'avis de **Terra Nova sur l'éducation**⁸ plaide ainsi pour une démocratisation de la réussite scolaire en insistant particulièrement sur la mobilisation d'acteurs en complémentarité des professionnels de l'éducation : parents et associations d'éducation populaire et sur une coordination renforcée entre Education nationale et Politique de la ville.

II – LES SUJETS ACTUELLEMENT OU TOUJOURS EN TENSION

Le CNV en identifie plusieurs dont quatre principaux :

II.1 La mobilisation du droit commun, pas toujours suffisante et mal évaluée, pose question

Comment l'Éducation nationale s'implique-t-elle dans la politique de la ville ? Comment s'est-elle notamment impliquée dans l'expérimentation lancée en 2011 des CUCS et des avenants y afférents ? Comme pour d'autres politiques publiques, l'absence de méthode pour évaluer les crédits de droit commun est patente. La Cour des comptes⁹ en 2009 constatait la difficulté d'apprécier les moyens mobilisés par l'Éducation nationale en direction des quartiers sensibles. Dès lors comment s'étonner que l'évaluation des impacts des politiques éducatives fasse défaut ?

Toutefois, l'ONZUS publie pour la première fois dans son rapport annuel 2012 des données sur la scolarité des élèves résidant en ZUS et sur des élèves scolarisés en ZUS. Un collégien sur deux est scolarisé dans un établissement hors ZUS mais ce sont deux tiers des élèves, collège et lycée résidents en ZUS, qui sont scolarisés dans un établissement hors ZUS.

Mais au-delà de ces premiers éléments, les motifs de scolarisation en ou hors ZUS ne sont pas renseignés. L'absence de lycée dans la ZUS de résidence pourrait notamment les expliquer et affiner le découplage géographique entre Politique de la ville et Education prioritaire. La Cour des comptes tenta ainsi d'expliquer cela en 2009 pour les collégiens en Réseaux ambition réussite (RAR) :

⁷ Recherche-action sur les parcours de réussite éducative dans 7 villes de Seine-Saint-Denis [Rapport mai 2010](#)

⁸ Avis de [Terra Nova sur l'éducation](#) : Ecole 2012 : faire réussir tous les élèves

⁹ Rapport de septembre 2009 "L'articulation entre les dispositifs de la politique de la ville et de l'éducation nationale dans les quartiers sensibles " annexé au rapport d'information parlementaire (Dallier – Longuet novembre 2009)

« (...) au niveau national, on constate que, sur les 254 collèges classés en RAR, 112 sont en ZUS, alors que 142 n'y sont pas : cette donnée ne fait que confirmer le fait que le concept d'éducation prioritaire, qui est désormais déconnecté de toute approche zonale et qui se fonde sur le constat de la concentration de la difficulté scolaire dans certains établissements, ne saurait se confondre avec une notion territoriale. »

II.2 Des effets de « substitution » en matière éducative sont encore observés

La Cour des comptes¹⁰ relève en juillet 2012 que le bilan n'a pas été tiré de la volonté gouvernementale¹¹ de renforcer l'articulation entre les dispositifs de l'Education nationale et de la politique de la ville :

« de trop nombreux dispositifs (sont) juxtaposés, la coordination (reste) insuffisante entre les dispositifs de droit commun ou spécifique à la politique de la ville, ».

L'élargissement des actions de L'Education nationale sur le temps hors scolaire (notamment par l'opération « Ecole ouverte ») habituellement dévolues aux dispositifs de la politique de la ville (par exemple « Ville Vie Vacances ») peut en effet créer un certain flou :

« Par delà ces difficultés sémantiques, il convient toutefois de distinguer fondamentalement ce qui relève du « scolaire », avec une dimension essentiellement pédagogique, puisqu'il s'agit de l'acquisition de compétences et de connaissances scolaires, et ce qui relève de l'« éducatif », entendu dans son acception la plus large, ce qui recouvre l'ensemble des interventions sociales, urbaines, culturelles, économiques, ... qui contribuent à assurer un cadre favorable, non seulement à la réussite scolaire, mais également à la pleine intégration des jeunes dans la vie sociale ».

II.3 Les modes de gouvernance nécessitent d'être redéfinis

L'appel de Bobigny¹² proposait en ce sens « la reconnaissance dans une loi d'orientation des missions du service public et du respect des projets propres des associations d'éducation populaire ».

Terra Nova dans son avis de 2012 [sur l'éducation](#)¹³ plaide également pour un cadrage au niveau national par un «*État stratège et régulateur*» et recommande localement une meilleure coordination :

« Dans le respect des compétences respectives entre l'Etat et les collectivités territoriales des politiques et/ou actions éducatives locales, notamment dans la perspective des modifications des rythmes scolaires, pour dessiner un parcours de la réussite pour tous les élèves d'un territoire ».

II.4 L'évaluation des politiques éducatives reste aussi à parfaire

Le diagnostic porté par l'Institut Montaigne interpelle :

« Institution de référence dans la « culture républicaine » française, l'école ne parvient pas à corriger l'inégalité des chances entre élèves de milieux sociaux différents, pire, elle aggrave les disparités tout au long du parcours scolaire ».

Il s'appuie sur les études conduites par l'OCDE pour insister sur les conséquences dramatiques de l'échec scolaire soulignées par cette organisation pour laquelle une relation existe entre les compétences cognitives (mesurées entre autres par le Programme for International Student Assessment -PISA) et la croissance économique.

Probablement corrélé aux 150 000 jeunes qui quittent le système éducatif sans qualification, le rapport de l'Institut Montaigne rapporte ce chiffre à l'étude de l'OCDE signalant un « manque de cerveaux pour gérer, créer, innover : environ 100 000 diplômés par an ferait défaut à la France ».

¹⁰ Rapport public thématique de juillet 2012 « La politique de la ville une décennie de réformes »

¹¹ Circulaire du 5 novembre 2010 relative à l'[articulation des dispositifs éducatifs](#) dans les territoires de la politique de la ville

¹² « Vers un grand projet national pour l'enfance et la jeunesse » appel de Bobigny signé par de très nombreuses organisations, fédérations et associations et plus de 80 maires le 23 mars 2012 - Voir ci après : Education et politique de la ville

¹³ *ibid* : Ecole 2012 : faire réussir tous les élèves « Proposition 16 : Mettre en place avec les collectivités locales des « stratégies éducatives locales », notamment dans la perspective des modifications des rythmes scolaires, dessinant à la fois un parcours de la réussite pour tous les élèves d'un territoire en fonction des ressources de celui-ci et une coordination des parcours scolaires/extra/périscolaires qui fassent sens tant sur le plan pédagogique que social ».

Il s'agit aujourd'hui de pousser les démarches évaluatives jusqu'à cerner l'impact précis des politiques éducatives sur l'insertion sociale et professionnelle, le bien vivre ensemble, la prévention de la délinquance.

II.5 Enfin, la réforme des politiques de la jeunesse a été jugée prioritaire par le gouvernement installé en 2012.

C'est en ce sens que le Comité interministériel des villes du 19 février 2013 acte que «*l'éducation nationale harmonisera ses dispositifs d'éducation prioritaire avec la nouvelle géographie de la politique de la ville.*»¹⁴

III - DES RECOMMANDATIONS INSCRITES DANS LA CONTINUITÉ DES AVIS PRÉCÉDENTS ET L'EXPERTISE LOCALE

III.1 Dans la continuité de ses précédents avis ...

Dans le cadre d'une saisine initiée par Jean-Louis Borloo, ministre délégué à la ville, deux avis rendus en 2003 et 2004, intitulés «*Quelle école voulons-nous ? Contribution du Conseil national des villes au débat sur l'éducation*»¹⁵, puis «*Politique de la ville et éducation*»¹⁶, soulignent le rôle important que la réussite scolaire et d'éducation dans les zones urbaines sensibles doivent jouer dans la politique de la ville. Le CNV y affirme ses convictions :

- «*la lutte contre l'exclusion sociale est un enjeu fondamental pour l'école et l'ensemble de la société*».
- «*la politique éducative est du ressort unique de l'Etat qui doit veiller à garantir l'effectivité de l'égalité des chances.*»

Il préconise donc d'intégrer l'enjeu éducatif dans les projets de territoire, nécessitant d'imbriquer l'urbain à l'humain (le social et le scolaire), et de développer un partenariat éducatif territorial favorisant la coordination dans les luttes contre l'exclusion, la promotion des démarches d'expérimentation, d'innovation et d'évaluation.

Le CNV souligne les blocages mais refuse l'alarmisme, détaille les principes éducatifs et les rôles de chacun et propose des recommandations, à partir des constats :

Des constats réalistes

Les inégalités continuent de s'accroître ainsi que l'échec scolaire et les violences. Les enseignants jeunes sont peu préparés et les professionnels sont isolés et manquent de lieux de concertation. Pourtant, l'Éducation nationale demeure l'outil le plus pertinent et un moyen irremplaçable pour réduire l'égalité des chances et assurer la meilleure égalité de droit ; elle a le mérite d'accueillir la quasi-totalité des élèves.

Des principes éducatifs

Individualisation et scolarisation précoce (dès l'âge de 2 ans), initiation à la technologie et aux activités manuelles, civisme, évaluation formative, tissage de liens entre école et environnement, accès au droit à l'insertion socioprofessionnelle, mixité sociale, amélioration des réponses aux échecs grâce aux dispositifs d'alternance, promotion d'une pédagogie de la réussite qui permet la valorisation des compétences.

Le rôle de chacun

Autonomisation des établissements, services et temps de présence de la communauté éducative, formation des maîtres, référentiel de valeurs, compétences et passerelles professionnelles, mobilisation et formation des parents, apport d'adultes relais...

¹⁴ Le ciblage des quartiers populaires se fera avec des dispositifs (...) tels la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, le projet " plus de maîtres que de classes ", ou le déploiement de programmes de réussite éducative.

¹⁵ Contribution du CNV au débat sur l'éducation Quelle école voulons-nous ? - 2003

¹⁶ Politique de la Ville et éducation : quels enjeux pour l'avenir Janvier 2004

L'Etat est le responsable et le pouvoir de coordination doit être reconnu au préfet. L'intervention des collectivités locales dans le péri et l'extra scolaire doit être mieux identifiée. Le transfert de compétence et des missions (par exemple celui des ATOS) doit être accompagné. Le partenariat de l'EN avec les autres ministères, les collectivités locales et acteurs économiques sociaux et culturels doit être renforcé.

L'avis conclut alors sur un projet de veille de quatre sujets (ou principes) : la coordination Etat/Collectivités locales, les diagnostics locaux partagés, le pilotage et le portage politique, la subsidiarité.

Une plateforme¹⁷ est adoptée le 10 juin 2004 conjointement avec la Fédération des Maires des villes moyennes. Les sujets abordés concernent la pédagogie et l'orientation scolaire, la mobilisation et la coordination de tous les acteurs de l'éducation, le management des établissements et services, le renforcement de l'évaluation.

- Reconnaître l'importance de tous les acteurs éducatifs : la famille, l'école, les collectivités locales et la société civile au sens large : associations, entreprises... et renforcer la démarche co-éducative entre ces différents acteurs (dans le cadre de Contrats éducatifs locaux, de réseaux d'appui parental...)
- À l'école, donner la priorité aux apprentissages fondamentaux nécessaires à la vie adulte, et mettre à égalité les enseignements techniques, manuels et intellectuels.
- Donner aux établissements scolaires une marge d'autonomie effective leur permettant de choisir des stratégies et des méthodes d'action adaptées aux situations locales.
- Mettre en place un véritable service public d'orientation et d'information pour tous, dès la classe de 4^e.
- Renforcer les évaluations, aujourd'hui encore peu pratiquées, en tant que leviers indispensables pour l'adaptation des démarches éducatives.

Plus récemment, le dernier avis¹⁸ du 18 avril 2007 traite de la politique de réussite éducative¹⁹ et répond à une sollicitation de la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la politique de la ville. Il souligne alors les aspects positifs de cette politique : l'approche individualisée mais globale (santé, situation sociale...) pour le plus grand nombre d'élèves en difficulté, l'engagement de l'Etat, l'évaluation. Il présente les préconisations opératoires suivantes :

- L'assouplissement des procédures pour mieux prendre en compte les circonstances locales et prioriser la prise en charge rapide d'un nombre significatif de jeunes ;
- Le rappel des priorités de cette politique dans l'attribution des moyens qui doivent dépasser ceux nécessaires aux difficultés scolaires et s'étendre aux problèmes de santé et aux difficultés familiales et sociales ;
- Le besoin de systèmes d'évaluation simples à mettre en place rapidement
- La nécessaire pérennité du concours de l'État au financement de ce dispositif ambitieux dont les moyens²⁰ n'étaient prévus que jusqu'à la fin 2009.

III.2... des expertises locales

Manière d'honorer les réalisations innovantes et porteuses d'impacts positifs, le groupe de travail «Éducation & Territoires» s'est fixé comme objectif d'observer les actions, les processus, les dispositifs qui sont mis en œuvre localement dans le cadre de la politique de la ville. Moins à la recherche de modèles qu'il s'agirait de transférer, qu'à l'écoute et à la découverte d'expériences à mettre en valeur, la délégation du CNV s'est appliquée à rappeler lors des rencontres d'acteurs de terrain qu'elle ne venait pas juger, ni évaluer ce qui se passe. Néanmoins, des propositions d'amélioration, voire d'expérimentations innovantes peuvent résulter de ce travail.

¹⁷ [Plate-forme commune 2004](#) Fédération des Maires des Villes Moyennes et du CNV Saumur

¹⁸ Adopté le 18 avril 2007

¹⁹ [Avis du CNV sur la réussite éducative](#)

²⁰ 1,4 milliard d'euros sur cinq ans

Le groupe de travail a identifié et retenu trois thèmes d'étude et de préconisations : les deux premiers - **le soutien à la parentalité et la lutte contre le décrochage scolaire** - ont été traités par le biais de déplacements et visites de terrain en 2012 et le troisième, la prise en charge de **la petite enfance** fin 2012-début 2013. L'école maternelle dont chacun sait le rôle important qu'elle joue dans la scolarité, fera l'objet d'une analyse future, notamment sous l'angle du passage des structures d'accueil collectif non scolaire vers la maternelle.

Dans l'impossibilité de citer toutes les associations et personnes rencontrées, nous souhaitons ici les remercier pour leurs apports et leur disponibilité. Nous tenons tout de même à adresser des remerciements particuliers à Chris Laroche (ancienne proviseure Lycée Robert Doisneau Vaulx-en-Velin), Denis Demersseman (principal du collège Bellefontaine Toulouse) et Catherine Arenou (maire de Chanteloup-les-Vignes et co-présidente du groupe de travail) sans lesquels les visites de terrain n'auraient pu être aussi productives.

✓ **Sur le soutien à la parentalité, le Grand Lyon** fut choisi.

Une rencontre de responsables institutionnels le 8 décembre 2011 a précédé la visite de territoires emblématiques de la Politique de la ville le 22 mars à Lyon La Duchère, à Vénissieux et à Vaulx-en-Velin.

L'objectif de cette journée était d'observer comment les parents sont associés aux politiques publiques d'éducation pour prévenir l'échec scolaire et les exclusions sociales ?

- Quelles actions se mènent autour de la parentalité, pour affirmer la légitimité des parents à participer aux processus éducatifs qu'ils soient menés en école, en collège ou en lycée ?
- Comment les parents sont associés, acteurs, facteurs de réussite scolaire ?
- Quels accompagnements existent pour les parents et particulièrement pour ceux en situation difficile dans les territoires de la politique de la ville ?

Nous avons particulièrement retenu l'inscription des parents dans le processus éducatif selon les axes suivants : les considérer comme des acteurs de la réussite scolaire, mieux les accueillir dans les établissements et les associer en amont des difficultés de parcours scolaires, affirmer un statut de délégué des parents, institutionnaliser des espaces de concertation et du temps pour s'y consacrer, convenir d'une méthodologie de partage de l'information, valoriser les savoirs d'usage, ouvrir l'école sur le quartier, repenser la gouvernance pour mettre en cohérence les dispositifs et mieux coordonner les acteurs, pluri-annualiser les budgets.

✓ **Sur le décrochage scolaire**, il nous est paru intéressant au vu de la richesse de ce qui se conduit en Haute-Garonne d'observer comment le département a mis en œuvre des modalités de prévention, de repérage et de remédiation en direction des jeunes sortants du système éducatif sans qualification ?

Nous avons ainsi assisté à la manifestation co-organisée par la ville de **Toulouse** et l'Éducation nationale « *un ECLAIR dans la ville* ». Cet événement est dédié aux élèves des écoles et collèges ECLAIR (écoles, collèges, lycées, ambition, innovation, réussite) ; y sont présentées sur une scène grand public, place du Capitole les productions culturelles, artistiques, scientifiques et littéraires de ces élèves. Cet événement est co-organisé par les Services de l'Éducation nationale.

Puis, nous avons rencontré au collège Bellefontaine, les responsables de l'Éducation nationale et les acteurs multiples qui œuvrent à la prévention, au repérage, à la remédiation et à l'évaluation des résultats. Nous ont été présentés les instances, les dispositifs et la gouvernance permettant la mise en synergie des services. Un atelier spécifique a été consacré à la mise en œuvre du « raccrochage scolaire » au sein même du collège.

Toutes ces organisations nous sont apparues éminemment intéressantes en ce qu'elles tendent à réduire les inégalités territoriales et à favoriser la lutte contre les discriminations multicritères.

- le « raccrochage scolaire » ou la réinscription des jeunes dans les parcours scolaires et d'insertion repose sur l'interaction efficace des différents acteurs concernés.

L'articulation des structures (cellules de veille, équipes de veilles,...), la complémentarité des acteurs, l'acceptation réciproque des cultures institutionnelles, la rédaction d'une charte de déontologie, la formulation collective de réponses aux problèmes rencontrés comme la création du dispositif « parenthèse » (plateau technique mobile), la mobilisation de la boîte à outils offerte par le DRE, la plate-forme départementale contre le décrochage scolaire, l'analyse des difficultés comme l'existence d'un délai de « carence » entre le moment de la sortie du système éducatif et la prise en charge par un dispositif d'insertion et d'orientation, les adolescents « injoignables », l'orientation par défaut, le lien entre cellule de veille et plate-forme de décrochage, la collaboration avec des chercheurs universitaires concernant l'accompagnement des adultes du DRI et l'analyse de pratiques professionnelles.

- ✓ **Sur la petite enfance, la ville de Chanteloup-les-Vignes** a accueilli en toute fin d'année 2012 une délégation qui s'est intéressée aux différents modes d'accueil au service de la socialisation du jeune enfant.

Une forte coordination entre services municipaux, crèches (municipale et associative), services du département, et les dispositifs passerelles vers l'école maternelle permettent d'offrir les meilleures chances d'insertion scolaire et de réussite éducative pour tous.

IV - NEUF RECOMMANDATIONS AUTOUR DE 4 AXES

Ces recommandations s'inscrivent en échos des avis précédents et à la lumière de l'analyse faite par le CNV des visites de terrain détaillées ci-dessus. Celles-ci s'organisent autour de 4 axes qui s'interpénètrent :

1. Agir avec et pour les parents au bénéfice des enfants
2. Optimiser la mise en synergie de tous les acteurs de l'Education pour mieux travailler ensemble :
 - Pilotage de dispositifs et gouvernance
 - Articulation de dispositifs institutions/associations et de relais entre acteurs
 - Information partagée et déontologie
3. Reconnaître, valoriser et accompagner des métiers spécifiques
4. Adapter les locaux et installer l'école, le collège, le lycée au cœur de la cité

Axe 1 / Agir avec et pour les parents au bénéfice des enfants

« Je considère les parents comme des membres à part entière de la communauté éducative et leur participation au parcours scolaire et extra-scolaire de leur enfant est un véritable levier de réussite ».

George Pau-Langevin, ministre déléguée chargée de la réussite éducative²¹

Les parents, dans les quartiers de la politique de la ville, n'ont aucune indifférence vis-à-vis de l'école ; ils ont au contraire une relation très forte avec elle. Comme tous les parents, ils s'inquiètent de quoi sera fait l'avenir de leurs enfants. Il faut agir pour construire une relation de confiance et consolider les espaces d'écoute et de médiation et ainsi s'inscrire dans une dynamique d'aide à la parentalité.

²¹ Lors de la visite au collège Bellefontaine de Toulouse le 24 juillet 2012.

La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant.

► **Recommandation n°1 : Considérer les parents comme des acteurs de la réussite scolaire de leurs enfants**

- Principes* • Bannir les stigmatisations: ne pas dénoncer mais accompagner, responsabiliser. Inviter plutôt que convoquer. Prévenir pour éviter les ruptures.
- Moyens* • Utiliser les outils de communication contemporains. Inciter les parents à effectuer la rentrée scolaire avec leurs enfants : les inviter à se réunir le jour de la rentrée des classes.

L'éducation et la réussite scolaire pour tous, qui restent la condition essentielle de l'égalité des chances dans les quartiers de la politique de la ville, nécessitent que les parents soient mieux associés à la scolarité de leurs enfants en cherchant notamment à améliorer leurs relations avec l'institution scolaire.

Les outils modernes de communication utilisés ici et là montrent leur efficacité pour améliorer la diffusion des informations nécessaires. L'utilisation de logiciels et l'envoi de textos facilitent notamment l'information des parents d'élèves absents.

Reconnaître les parents comme des partenaires essentiels des parcours scolaires des élèves. Pour ce faire, doivent être encouragés les attitudes, les dispositifs, les outils visant à mieux les informer, les écouter, les valoriser et les accompagner dans leur mission éducative.

► **Recommandation n°2 : Améliorer les relations entre parents d'élèves et équipes éducatives :**
- préparer les rentrées scolaires à chaque niveau de la scolarité (école primaire, collège, lycée)
- améliorer l'accueil des parents au sein des établissements par l'installation de lieux dédiés à l'accueil, à l'écoute et aux échanges et de la « communication événementielle ».

- Principes* • Faciliter les échanges entre parents et améliorer les relations entre parents et équipes éducatives ; mieux les associer, leur redonner confiance, lever leurs résistances, éveiller les motivations.
- Ouvrir l'école sur le quartier et accueillir le quartier à l'école.
- Moyens* • Inciter les parents à s'associer aux événements de la scolarité de leurs enfants : les inviter à se réunir le jour de la rentrée des classes, à accompagner des sorties...
- Organiser un « Café des parents ».
- Favoriser le partenariat - Communiquer - Oser des expérimentations.

« la qualité des relations parents-enseignants est déterminante pour la réussite des enfants, et ce dès l'école maternelle. Cette relation ne fonctionne pas bien aujourd'hui dans les écoles et collèges, tout particulièrement avec les parents les plus éloignés de l'École. Un enfant qui ressent entre ses parents et ses enseignants des discordances allant jusqu'à la déconsidération, ainsi que des dissonances entre les savoirs de l'école et ceux de son milieu, se met à redouter l'école et est entravé dans ses apprentissages. »

Plate forme « construire ensemble l'école de la réussite de tous » ATD quartMonde.

La concertation et l'aide à la parentalité ne peut se construire avec l'école que si les équipes éducatives sont capables de donner confiance aux parents, de les « décomplexer » dans leurs rapports à l'école. Leur donner confiance, c'est d'abord leur montrer l'évolution qui s'est opérée à l'Education nationale depuis leur propre expérience. C'est seulement à ce prix que pourra se construire cette relation.

L'invitation des parents par l'établissement à l'occasion d'événements heureux : rentrée scolaire, moments festifs et de valorisation du travail de tous, présentation de créations artistiques, compétitions sportives, cérémonies de remises de distinctions ou de valorisations, rend plus facile l'accès de l'école pour les parents les moins à l'aise avec les codes de l'institution scolaire.

Ces moments participent largement à l'image positive que peuvent avoir les parents sur leurs enfants et les jeunes sur eux-mêmes ; ils contribuent également à changer l'image trop souvent dégradée des quartiers en soulignant la richesse des origines et des parcours d'élèves.

Des modules d'immersion sont proposés aux parents. Ces moments favorisent une mise en confiance et facilitent des réponses positives aux invitations à venir à l'établissement autant pour des motifs positifs que négatifs : pour se rendre compte comment leurs enfants travaillent ou, pour que leur soit remis en main propre les bulletins scolaires.

Ces modules peuvent également servir à informer les parents d'éventuelles perspectives de rénovation, relocalisation de l'établissement et de l'avancée de projets.

Il est aussi possible de mettre en place un parcours des parents sur les réseaux éducatifs qui va de la préparation des parents à l'entrée des jeunes dans les établissements (visites, portes ouvertes ...) en passant par leur accueil parallèle à celui des élèves pendant les journées de rentrée, leur formation aux outils (ENT, Pronote...), la formation globale des parents à la langue française, aux lois de la république et au système éducatif, la sensibilisation au rôle du parent délégué. Il faut ajouter à ce parcours les échanges thématiques qui sont organisés dans le cadre de réunions type « café des parents » dans ou à l'extérieur des établissements, avec l'EN et ses partenaires, tout au long de l'année scolaire. Ces actions valorisent les familles à divers titres : langue, culture, métier...

Des lieux « d'émancipation » : il s'agit de lieux d'accueil, de partage d'événements heureux, d'écoute de la souffrance de jeunes et des parents ; des lieux dédiés aux parents en particulier.

Des lieux dédiés à l'accueil des parents facilitent fortement les échanges entre parents d'élèves d'un même établissement voire d'enfants résidants dans les même quartiers. Il faut également afficher clairement et communiquer à propos de cette ouverture.

Le lieu « écoute parent » au sein du collège Schœlcher de La Duchère en fournit une belle illustration : son emplacement, son accessibilité, sa visibilité. Dans "le lieu d'échange parents du collège" un adulte relais exerce des fonctions de médiation. Dès 2008, dans le cadre du dispositif « ambition réussite », des parents d'élèves suivent gratuitement des cours de français, de culture générale et autres. Ceci favorise la mise en confiance de parents mal à l'aise avec l'institution scolaire en leur donnant parfois les clés pour aider leurs enfants à accomplir leurs devoirs scolaires. Des liens importants existent entre ce lieu d'échange parent et le quartier, particulièrement par son centre social. « *On se saisit toujours de ce qui est proposé dans le quartier (...)* » nous confiera Madame Chikaoui, l'adulte-relais. Ces liens existent également avec les lieux d'accueil parents mis en place par la ville dans toutes les écoles de La Duchère au travers du programme de réussite éducative (PRE). Ils permettent de faciliter les passages de l'école au collège et d'éviter les ruptures occasionnées par ces transitions.

Ceci explique que l'accueil et l'écoute ne se limitent pas aux parents d'élèves scolarisés mais s'ouvre à tous les parents du quartier et particulièrement ceux dont les enfants seront scolarisés au collège Schoelcher après le primaire. Ce lieu d'accueil est avant tout un lieu d'écoute mais il propose aussi des activités culturelles et d'animation. C'est un autre regard que ces parents accueillis portent sur le lieu où leurs enfants sont instruits où ils sont conviés en tant qu'éducateur naturel et légitime de leurs enfants.

Il s'agit aussi d'encourager les initiatives associatives à destination de tous les parents, issus de milieux différents, de générations, de catégories socioprofessionnelles et culturelles diverses.

Les établissements scolaires doivent s'ouvrir davantage sur l'extérieur dans le cadre de partenariats divers et variés construits dans un contexte global structuré et cohérent.

Ces relations avec les différents partenaires associatifs, institutionnels, privés rendent l'école plus accessible sans rien lui enlever de son rôle, de sa fonction et de sa légitimité. Les actions communes organisées avec les partenaires permettent aux parents de devenir acteurs, de participer, puis d'être force de recommandation. Ces actions ont lieu à l'intérieur des établissements scolaires mais aussi à l'extérieur de façon à lutter contre l'apparente hégémonie de l'école en matière d'éducation.

Les thèmes abordés doivent, dans un premier temps, répondre aux attentes des parents en allant au devant de leurs demandes par des propositions concrètes d'échanges et d'actions. L'objectif est de donner aux parents des outils et des compétences qui les aident dans leur rôle éducatifs et dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

L'éducation Nationale a tout à gagner à oser expérimenter de nouvelles relations avec les parents d'élèves. Elle a tout à gagner à construire de nouvelles relations qui feront reconnaître et souligner ses réelles compétences qui seront d'autant plus reconnues qu'elles permettront aux élèves de réussir en remettant en état de marche l'ascenseur social.

► **Recommandation n°3 : Aider les parents dans leur responsabilité de parents d'élève**

- Principe* • Aider le passage de la fonction parentale à la fonction de parent d'élève.
- Moyens* • Inscription dans les projets d'établissements des actions visant à mieux associer les parents. : La mallette des parents, le café des parents, le carrefour des parents, l'école ouverte aux parents en lien avec « l'école des parents et des éducateurs » constituent les principaux outils d'accompagnements des parents.
- Mobilisation des acteurs de l'éducation y compris ceux des réseaux associatifs.
 - L'organisation pour les parents de modules de sensibilisation à la fonction parentale (à l'initiative du Ministère, des collectivités territoriales, d'associations).

Dans les établissements scolaires, il s'agit d'informer, d'accompagner, d'écouter, de valoriser les parents.

Les actions facilitant l'implication et la participation des parents gagneraient en reconnaissance si elles étaient inscrites dans les projets d'établissement. Cette inscription trouverait sa traduction dans le contrat d'objectif et de moyens signé par le collège ou le lycée avec son autorité de tutelle. Co-porté par les Ministères de l'Éducation nationale et de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, direction de l'Accueil de l'intégration et de la citoyenneté (DAIC) : « **Ouvrir l'école aux parents** » vise à favoriser l'intégration de parents étrangers en les impliquant notamment dans le suivi de la scolarité de leur enfant. Pour cela, des formations sont organisées au sein d'écoles et d'établissements scolaires. Elles ont pour objectif de : favoriser

l'acquisition du français, faciliter la compréhension de l'institution scolaire et l'exercice de la parentalité en France, développer la connaissance des valeurs de la République.

A cet égard, le rôle du lieu d'écoute et d'échange du collège Schœlcher est exemplaire. Des actions concrètes s'y déroulent qui incitent les parents à participer aux processus éducatifs par la participation à des cours de langue français-langue-étrangère (FLE) au sein du collège, à des débats sur les addictions aux jeux vidéo et à l'internet organisés par le centre social du Plateau, à une conférence dans le cadre de la journée de la femme. D'autres actions s'adressent également aux parents et aux enfants : l'atelier informatique ou la fête des langues avec des ateliers parfois animés par des parents. L'aspect valorisant du parent est alors important.

Initialement à destination des collèges, principalement en ZEP, la **mallette des parents** (au CP, en 6^e, en 3^e) a été élargi au vu des résultats²² jugés positifs sur l'implication des parents à l'égard de l'institution scolaire et sur l'amélioration des comportements scolaires des enfants.

Originalité Rhône-alpine les Centres de ressources enfance, famille, école (**CREFE**) se sont donnés la mission de « *qualifier les intervenants dans le montage et la réalisation d'actions favorisant l'intégration et l'insertion sociale, scolaire et culturelle des enfants notamment ceux issus de l'immigration, en établissant un partenariat éducatif avec les familles* ». Ils relaient Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (**CLAS**) financés par la CAF pour les élèves relevant de réseaux d'éducation prioritaires et des ZUS ; Ils accompagnent aussi les actions et celles des réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement (**REAAP**).

Au cœur de la cité, le Point d'accueil et d'écoute pour les jeunes et leurs parents (PAEPJ) situé au cœur de la ville de Vaulx-en-Velin au mas du Taureau est une sorte de réponse à ces besoins de lieux d'émancipation.

Sur le millier de personnes bénéficiant de l'accueil du PAEPJ de Vaulx-en-Velin, 300 sont des parents d'élèves. Ceci infirme une nouvelle fois la démission des parents. Ce que sa responsable Madame Godot retient des entretiens avec ces parents, des mères le plus souvent, ce sont le manque de confiance, les doutes quant aux structurations éducatives de la famille et les défauts de *tiércéité*. Les mamans attendent donc une aide pour se situer face à ce qu'elles expriment comme un « *manque de conjoint au niveau de l'éducation* ». Plutôt que de guidance parentale, il s'agit donc de « *cheminer dans la maturation de ce qu'ils peuvent apporter en tant que parents à leurs enfants* ».

Sur un format de deux à trois heures **des modules de sensibilisation à la parentalité** ont pour vocation de valoriser les rôles et les compétences des parents dans leur action de responsabilité, d'autorité, de confiance en soi, de transmission de l'histoire familiale, d'élaboration de repères, de protection et de développement optimal de l'enfant.

Ils visent également une meilleure prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.

La finalité de ces modules est d'accroître la communication entre parents et de promouvoir un partenariat associatif le plus large possible, sans toutefois se substituer aux dispositifs de droits commun intervenant dans l'appui à la parentalité, mais aussi les dispositifs de prévention en direction des jeunes comme les Maisons des adolescents (MDA), les Points d'accueil et d'écoute des jeunes (PAEJ), les espaces santé des jeunes ou les Maisons des parents (MDP).

► **Recommandation n°4 : Conforter les parents d'élèves délégués dans leur rôle**

- Principe*
- Valoriser le rôle de la fonction de représentant ; rappeler le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle dans la fonction de délégué de parents.
 - Mieux associer les parents à la gouvernance des établissements.

²² [Rapport pour le Haut commissaire à la jeunesse](#) – Ecole d'économie de Paris : quels effets attendre d'une politique d'implication des élèves dans les collèges.

- Moyens*
- Meilleure reconnaissance de la fonction de parents délégués.
 - Choix d'horaires adaptés aux charges et contraintes des parents, défraiement des délégations (déplacement, indemnité compensatrice).
 - Sensibilisation aux fonctions parentales.
 - Considération des associations et collectifs de parents d'élèves.

Les parents-délégués représentent les parents et les familles. Ils sont un lien entre les professeurs et les représentants de l'institution d'une part et les familles d'autre part.

- Ils doivent prendre contacts avec les parents et recueillir leurs impressions et souhaits pour leur enfant.
- Ils sont attentifs aux cas d'élèves dont les familles sont isolées ou en difficulté, sans chercher à se substituer aux intervenants professionnels (professeurs, administration, assistante sociale, médecin scolaire).
- Ils s'informent sur la vie de la classe et cherchent, avec le conseil de classe, des solutions aux éventuelles difficultés...
- Le délégués de parents aux conseils de classe s'intéressent bien sûr à l'ensemble des élèves, et pas seulement au cas de son propre enfant.
- Un parent volontaire peut être délégué de parents pour une classe dans laquelle il n'a pas d'enfant présent. Cette situation est préférable.

La mobilisation de collectifs (parents d'élèves de la Seine Saint-Denis) et d'associations de parents d'élèves (PEEP, FCPE) dans leurs actions d'accompagnement des représentants des parents doit être prise en compte.

La revendication, portée par la FCPE²³ d'un statut de parents élus ou délégués, mériterait notamment d'être négocié.

Donner les moyens nécessaires pour remplir la fonction de représentant dans les Conseils.
Pour l'organisation des Conseils, prendre en compte les disponibilités des parents, mentionner les modes de participation des parents à la vie de l'Etablissement dans le contrat d'objectif et de moyens et inciter les représentants des parents à une sensibilisation à l'aide à la parentalité.

Axe 2 / Optimiser la mise en synergie de tous les acteurs de l'Education pour mieux travailler ensemble

Pour donner plus de cohérence aux actions menées dans le territoire, il est nécessaire de mettre en relation les différents dispositifs et acteurs existants pour favoriser la visibilité et la complémentarité entre les différentes interventions.

- Pilotage de dispositifs et gouvernance
- Articulation dispositifs institutions et associations et relais entre acteurs
- Information partagée et déontologie

► Recommandation n°5 : Repenser la gouvernance pour rendre plus cohérent les dispositifs et mieux coordonner les acteurs

- Principe*
- Eviter les juxtapositions des dispositifs (l'empilement)
- Moyens*
- Coordonner les acteurs dans les dispositifs Coup de pouce CEL – PRE – RAR– ECLAIR REAAP Ecole ouverte²⁴

²³ La FCPE revendique un statut permettant aux parents élus ou délégués d'exercer pleinement leur rôle de partenaires au sein de la communauté éducative.: le droit de se libérer de son activité professionnelle pour exercer son mandat, une compensation financière des jours de travail non rémunérés, l'amélioration du remboursement des frais de transport et de séjour, le droit à la formation, la prise en charge d'une assurance complémentaire pour les risques liés à cette activité.

²⁴ Cf. Axe 4 les avantages du dispositif école ouverte tel qu'il est mis en place au Collège Bellefontaine de Toulouse.

La « politique de la ville » a un statut particulier, car, au-delà du ministère spécifique, elle comporte un large ensemble d'actions menées par différents ministères dans le cadre de leurs politiques propres : mesures en faveur du logement, politique en faveur de l'emploi et du développement économique des quartiers, de la sécurité et de la prévention de la délinquance, de l'enseignement scolaire, de l'accès aux droits et de la promotion de l'« égalité des chances »... « Pas moins de 11 des 34 missions de l'État identifiées par le projet de loi de finances pour 2007 sont regroupées à un titre ou à un autre sous la bannière de la politique de la ville » (PLF 2007).

Les ateliers « coup de pouce » s'adressent aux élèves de CP qui ont besoin d'un petit plus. Les villes acceptent cet investissement à raison de l'évaluation -pas seulement quantitative mais aussi qualitative qui en est faite et qui montre des résultats probants pour les élèves et pour les parents. Nombre de familles sont des familles nouvellement arrivées en France ou pas complètement à l'aise, ayant des difficultés sociales, des difficultés financières et un sentiment d'infériorité, voire un rejet de l'institution scolaire. Pourtant, les parents des familles modestes attendent beaucoup de l'école, qu'elles considèrent comme le moyen de l'ascenseur social et de la réussite.

Les contrats éducatifs locaux (CEL) complètent les dispositifs déjà cités auxquels participe l'Education nationale.

Lorsqu'il réussit à organiser un partenariat associant tous les acteurs éducatifs du territoire (communes, État, École, parents, associations et organismes sociaux), le contrat éducatif local (C.E.L.) permet la mise en place d'une politique globale en direction des enfants et des jeunes. Il est souvent fédérateur, répond aux principaux objectifs prescrits et permet en général aux différents partenaires de se retrouver pour travailler ensemble. Il participe au dynamisme des territoires et des établissements scolaires, ainsi qu'à l'épanouissement personnel des jeunes, leur implication dans la vie sociale et leur réussite scolaire. Mais les coordonnateurs regrettent la complexité des dispositifs et la lourdeur des contraintes administratives. Ils souhaitent massivement une implication plus forte des partenaires concernés (élus, enseignants, parents, etc.) et un effort d'information et de formation envers ces derniers.

Ainsi, sur le terrain, les acteurs mesurent cette nécessité de mettre en cohérence et de coordonner leurs actions, de les inscrire dans un cadre favorisant la complémentarité des mesures préconisées plutôt qu'une juxtaposition non coordonnée. Dans le domaine de l'éducation, il s'agit par exemple de coordonner les suivis, les mesures d'aide, les propositions envisageables et de les inscrire dans les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extra-scolaire, familial...)

C'est avec la mise en place des contrats urbains de cohésion sociale que l'importance d'exercer une réflexion sur la liaison des actions des différents dispositifs est réellement posée.

Il est alors nécessaire de prendre en compte toute la dimension humaine de ces actions et ce à un triple titre :

- La reconnaissance et la place faite aux animateurs des différents dispositifs, leur intégration à part entière dans les équipes éducatives participe de la réussite des projets
- Réciproquement les personnels de l'éducation nationale ont leur place dans les dispositifs installés à l'initiative des collectivités territoriales et notamment dans les PRE dont ils ont l'initiative et dont ils assurent la coordination. Ils sont nécessaires à la continuité ou à la reprise de scolarité dans les dispositifs de droit commun.
- L'importance de travailler dans un souci de proximité en mesurant l'impact certain de la configuration du territoire et dans ce qui s'en dégage. C'est la notion de réseau que l'on continue de tisser, « une culture de territoires qui sont en relation les uns avec les autres ».

Dans un contexte où les zonages prioritaires continuent de s'empiler, cette nécessaire cohérence s'impose du fait de la mobilisation de moyens supplémentaires tant humains que financiers sur ces territoires. Les actions sont centrées autour de la réussite éducative en termes de complémentarité des métiers au service des enfants et des élèves. L'implantation de groupes techniques de réussite éducative réunissant tous les acteurs éducatifs du territoire participent de cette recherche de cohérence, de proximité et d'implication de tous en commençant par ceux qui sont les plus proches des familles.

En effet, l'imbrication des dispositifs et leur mise en cohérence dans le cadre d'un projet éducatif local (PEL) décliné en fonction des problématiques spécifiques des territoires a mis en évidence la nécessité de coordonner les actions dès le premier niveau d'intervention (mise en place, par exemple, de coordonnateurs du PEL, du PRE, dans les arrondissements ayant notamment pour mission de se consacrer à la mise en réseau des acteurs).

Les acteurs rencontrés soulignent que leurs actions s'inscrivent simultanément dans un dispositif et une démarche qui participent d'une politique globale de l'enfance et de la jeunesse. L'objectif étant que cette organisation arrive au plus près des acteurs et donc des publics concernés. Il s'agit donc de fonder et de reconnaître la complémentarité nécessaire (le travail en équipe, et la valorisation des intervenants) entre les dispositifs institutionnels dans lesquels les actions (PRE...) s'inscrivent, les fonctions (délégués du Préfet) et les missions institutionnelles de régulation des acteurs de terrain.

- Des équipes de réussite scolaire existent dans les établissements scolaires, comme premier niveau d'interpellation des fragilités des élèves. Le PRE est intégré au dispositif éducatif familles et au PEL.

La construction de parcours de réussite éducative devrait s'appuyer sur la présence d'un référent clairement identifié au sein des écoles qui a pour mission de suivre plus spécifiquement les propositions qui ont été faites à l'enfant et à sa famille selon les difficultés qui ont été repérées.

- Localement, on se heurte encore trop souvent à des difficultés liées à des règles et des approches différentes selon les services.

Pour une mobilisation optimale des crédits et des moyens il s'agit d'harmoniser les temporalités budgétaire, les procédures de validation de projets,...) pour éviter des ruptures et des retards dans la mise en œuvre des actions.

► **Recommandation n°6 : Pluri-annualiser les budgets pour pérenniser les moyens et répondre aux besoins du terrain**

Principe • Inscrire les projets, les contrats (notamment ceux de la politique de la ville et de l'Education nationale) dans une même temporalité.

Moyens • Budget de la réussite éducative et de l'éducation prioritaire ...

Les moyens supplémentaires affectés par l'Education nationale ou les collectivités territoriales sont, pour l'essentiel, dépendants des contraintes budgétaires, des réformes mises en place et des capacités financières. L'engagement dans les projets, la conscience professionnelle des différents acteurs fondent aussi un développement de formes de bénévolat (enseignants dans le fonctionnement d'un lieu accueil-parents, mais aussi implication des bénéficiaires des actions comme les parents qui organisent des actions de rencontre et de financement de voyages d'études).

Les rapporteurs parlementaires déjà cités²⁵ pointent ces limites budgétaires et l'évolution des crédits : pour les crédits du programme 147, les rapporteurs considéraient nécessaire « *d'au moins stabiliser les crédits d'intervention à la disposition de l'ACSE pour les actions et initiatives locales* ». Ils relevaient l'inflexion constatée au titre de l'exercice 2010, premier exercice depuis 2005 pour lequel était constatée une baisse des crédits. *Cette tendance s'est poursuivie pour 2011 pour les crédits du programme 147. Le projet de loi de finances pour 2012 a néanmoins rompu avec cette tendance à la diminution, en affichant une légère remontée.*

²⁵ Rapport d'information fait au nom du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur **l'évaluation des aides aux quartiers défavorisés F. Goulard et F. Pupponi** sur la mise en œuvre des conclusions du rapport d'information (n° 2853) du 21 octobre 2010.

EVOLUTION DES CREDITS D'INTERVENTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

	2009	2010	2011 (LFI)	2012 (PLF)
Programme 147 « politique de la ville »*	466	416	396	403
dont délégation à l'Acsé	423,2	309	379,2	302,3
crédits consommés par l'Acsé au titre de la politique de la ville	403	400	nd	nd

Source : Ministère de la Ville

*Ces crédits sont ceux du programme 147 hors le coût de l'exonération de charges sociales applicable dans les ZFU et hors le montant de la subvention à l'établissement public d'insertion de la dépense, soit environ 25 millions d'euros par an.

nd : non disponible.

Si les moyens affectés par l'Education nationale permettent de diminuer les taux d'encadrement des élèves, l'écart des effectifs moyens (ECLAIR et hors Education Prioritaire) par classe ou divisions étant de 4 dans les collèges et de 1,5 dans les écoles, ils sont loin de marquer une véritable rupture dans l'objectif de rattraper vraiment les retards (Seine St Denis, départements ultramarins,...) pour envisager un retour ou une entrée dans le droit commun.

D'autres personnels sont recrutés dans le cadre de contrats à durée déterminée sur des postes d'assistants pédagogiques. Des enseignants référents (surnuméraires) peuvent intervenir aux côtés des enseignants devant les élèves.

Taux d'encadrement au collège (E/D)

	En RAR	En ECLAIR	En RRS	Hors EP	Ensemble
En 2010-2011	20,1	20,3	21,5	24,3	23,6
En 2011-2012	20,2	20,4	21,5	24,7	23,9

Taux d'encadrement à l'école (E/C)

	En RAR	En ECLAIR	En RRS	Hors EP	Ensemble
En 2010-2011	21,9	22,1	22,3	23,8	23,5
En 2011-2012	21,9	22,2	22,3	23,8	23,7

Champs : France métropolitaine + DOM, secteur public

Source : MEN-MESR-DEPP

La contrepartie des conventions d'objectif doit être une pérennisation des moyens sur les mêmes périodes de référence.

Les actions autour des PRE, des plates-formes de lutte contre le décrochage scolaire, et plus généralement l'ensemble des programmes participant de la réussite éducative et en premier lieu les établissements de l'Education nationale peuvent s'inscrire dans des cadres pluriannuels d'objectifs (contrats ECLAIR,...). Des conventions d'objectifs sont signées avec l'ACSE. Les budgets de l'Education nationale sont pluriannuels.

Les actions engagées pour favoriser la réussite éducative, pour être efficaces, doivent pouvoir être envisagées sereinement à des horizons s'inscrivant dans une période de quatre années. Cette assurance de continuité dans la mise en œuvre des actions, dans la stabilité de personnels formés et reconnus, dans la pérennité des projets est nécessaire pour mobiliser les différents acteurs.

Ainsi, la contrepartie de la contractualisation en termes d'objectifs réside dans la définition, l'affichage et l'engagement d'assurer sur des périodes identiques la mise à disposition des moyens nécessaires.

Les besoins ainsi que les moyens seront évalués préalablement et identifiés, qu'ils relèvent du droit commun ou de dotations spécifiques. Une évaluation périodique permettra de faire le bilan de l'usage de ces moyens.

► **Recommandation n°7 : S'accorder sur une méthodologie permettant le partage d'informations nécessaires**

Principe • Définir l'utile, partager le nécessaire : vers une culture du partage d'informations nécessaires

Moyens • Elaborer une charte de confidentialité

Les programmes de réussite éducative, les plates-formes de lutte contre le décrochage scolaire, les équipes dédiées à l'accompagnement scolaire des élèves en difficulté réunissent dans le cadre d'un travail d'information et de coordination des professionnels issus du monde institutionnel, du mouvement associatif (travailleur social, enseignant, animateur de centre de loisirs, assistante sociale, conseiller d'orientation - psychologue, directeur de mission locale, intervenant culturel, sportif, ...) et ayant des spécialités aussi diverses que l'enseignement, l'éducation, la santé, la culture, le sport, la prévention, ...).

Chacun, chacune porte une culture du partage plus ou moins avancée selon l'histoire de sa profession et/ou son inscription dans des cadres juridiques spécifiques (secret professionnel des infirmiers et personnels de services social, obligation de réserve des fonctionnaires, secret de l'instruction des fonctionnaires de justice...).

S'accorder sur les modalités de partage de l'information nécessite un travail collaboratif de construction de chartes de confidentialité qui reconnaissent l'apport de chacun dans la connaissance de l'enfant et/ou de l'adolescent et sa contribution pour optimiser leurs parcours éducatifs.

Ce partage d'informations doit servir à appréhender au mieux la personne, le milieu de vie, le contexte social et familial pour élaborer les meilleures réponses possibles aux difficultés rencontrées.

Chaque professionnel est porteur d'informations qui ne peuvent être dévoyées ou détournées de leur usage. Il s'agit donc de respecter les obligations de chacun, de s'inscrire dans leur champ de responsabilités tout en permettant ce partage interne d'informations.

La rédaction de chartes de déontologie permet de lever un certain nombre d'obstacles nés de cette confrontation de cultures, de statuts et d'obligations judiciaires différents. Elles circonscrivent le cadre de ces échanges d'information, la vérification de l'accord préalable de la famille, l'accès au droit à l'information, etc.)

Cela renforce une nécessaire culture du partenariat pour aider les parcours éducatifs des enfants en difficulté.

- Organiser le partage des informations dans un cadre respectant la législation mais également les statuts, les obligations des différents acteurs ainsi que des règles de déontologie et de confidentialité auxquelles ils sont soumis.
- Co-élaborer des chartes de confidentialité.

► **Recommandation n°8 : Valoriser les métiers, définir les nouveaux métiers, mobiliser les compétences et les savoirs faire**

- Principe*
- Sortir de la précarité les postes de travail de l'éducation, d'animation et de médiation (enseignants et autres professionnels)
 - Assoir les statuts, créer de nouveaux métiers, les inscrire dans un cadre d'emploi,
- Moyens*
- Formations, accompagnements, analyse des pratiques des professionnels, évaluation du dispositif

Reconnaître des métiers spécifiques ...

Certains dispositifs ont montré leur efficacité et des fonctions émergentes ont besoin d'être valorisées et pérennisées.

Ils reposent sur la disponibilité et l'engagement des personnes dont les missions sont clairement définies (animateur de lieux accueil parents, assistants d'éducation coordonnant des projets internes, adultes relais, coordonnateurs de projets individuels de réussite, médiateurs scolaires, directeurs des études...) mais qui ne s'inscrivent pas dans un cadre d'emploi ou dans l'optique de la prise en compte de nouveaux métiers jusqu'à pouvoir offrir des perspectives d'avenir hors du premier cadre d'exercice.

La précarité des statuts de certains acteurs rend ces postes peu attractifs. Les personnes qui les occupent sont souvent sous-qualifiées, formées sur le terrain. Ces contrats sont souvent limités dans le temps. Ils relèvent de dispositifs type contrats aidés ou emploi avenir, sont générateurs de temps partiels.

Cela ne facilite pas toujours l'intégration de ces personnes dans les équipes éducatives, des réussites sont signalées mais également des échecs. Il faut avoir conscience de la fragilité des personnes exposées dans ces postes. Il s'agit donc de réfléchir localement à l'accompagnement, à la mise en place d'une formation spécifique dépassant la seule analyse des pratiques et des difficultés. Il s'agit d'engager la réflexion vers la professionnalisation de ces métiers (adultes relais, animateurs de réussite éducative, assistants de vie scolaire,...). C'est aussi une façon de lutter contre une forte rotation des personnes, signe d'insatisfaction et source de dysfonctionnements ou de « surplace » dans certains dispositifs.

Or, ces dispositifs de médiation et de soutien, au niveau territorial, facilitent la participation des parents, l'implication de tous les acteurs concernés par un projet de réussite éducative.

Il s'agit à l'image de ce qui a pu se faire dans le contexte des services à la personne de créer des cadres d'emploi spécifiant les droits et les statuts (salaires, formations,...) de ces métiers émergents qui relèvent essentiellement de la médiation et de la coordination. La nouvelle nature de ces emplois faciliterait une meilleure attractivité et une pérennisation de ce type de postes. Une étape immédiate consisterait à professionnaliser l'action de ces intervenants par l'organisation de formation certifiantes, validables dans le cadre d'une VAE (validation des acquis de l'expérience).

... valoriser, former les acteurs

Les acteurs de la réussite éducative dans les territoires, conscients de l'apport des moyens supplémentaires, n'en expriment pas moins des doutes et des questions quant à leur pérennisation pour assurer la continuité et l'amélioration des dispositifs. Ainsi la dotation horaire globale ne permet pas, d'année en année, d'assurer le soutien à des projets nécessitant de trouver les heures ailleurs (HSE,...). Les acteurs considèrent alors que la reconnaissance ou la légitimité des dispositifs n'est pas la même.

D'autres acteurs (travailleurs sociaux, éducateurs PJJ et ASE, enseignants, ...) impliqués dans les différentes actions de réussite éducative auprès des jeunes des quartiers sensibles bénéficient de moins en moins souvent d'une formation continue permettant d'appréhender le mieux possible les enjeux éducatifs. L'ensemble de ces personnels doit bénéficier d'une véritable formation continue pour bénéficier des nouveaux apports de la recherche (sciences de l'éducation, sociologie, éducation, psychopédagogie,...), facilitant ainsi l'acte éducatif, l'analyse des pratiques et par la même une professionnalité reconnue.

La formation initiale doit pouvoir offrir des modules d'enseignement permettant de mieux prendre en compte les spécificités des quartiers sensibles.

L'engagement de ces acteurs doit être mieux reconnu par le biais de dispositifs existants qui devraient être réévalués ou étendus (indemnités ZEP, NBI Ville, avantage spécifique d'ancienneté) mais également par le dégagement du temps consacré à la mise en œuvre des projets (écriture, réunions de suivis, visites, participation aux processus éducatifs) au moyen d'un allègement du temps de service. Les jeunes enseignants affectés dans les établissements des zones urbaines sensibles doivent bénéficier d'un accompagnement particulier.

Ces différentes mesures seraient aussi de nature à stabiliser les équipes dans les établissements scolaires favorisant ainsi une véritable continuité éducative.

Axe 4 / Allier les politiques urbaines et les politiques éducatives

C'est ici l'importance des espaces dédiés à l'éducation au sein des établissements, dans la topographie du quartier et dans l'évolution de celui-ci, qui est visée.

Plus globalement, en s'intéressant aux espaces où des fonctions éducatives s'exercent, émergent les concepts d'éducation formelle et informelle. Cette question spatiale révèle toute sa singularité en matière d'éducation par le sens originel qu'on lui reconnaît²⁶ ..

► Recommandation n°9 : Adapter les locaux et installer l'école, le collège le lycée au cœur de la cité

Principes • Valoriser l'image du collège dans le quartier et installer l'école au cœur de la cité en l'ouvrant sur le quartier.

• Adapter fonctionnellement les locaux.

Moyens • Aménagement des lieux d'accueil des parents..., ouverture des établissements hors temps scolaire et organisation d'activités périscolaires, citoyennes et intergénérationnelles.

Du côté de l'Education nationale et de l'aveu même de celle-ci dans un rapport de l'IGAS²⁷, la situation en ce qui relève des locaux est globalement peu brillante. :

« c'est une banalité d'écrire que les établissements scolaires ne disposent pas, sauf exception, de locaux adaptés à l'accueil des parents. Les parents invités à s'asseoir sur le mobilier scolaire conçu pour de jeunes enfants, les entretiens accordés dans un coin de hall ou dans la cour : les exemples cités sont nombreux ».

Les salles des parents restent très rares au sein des établissements. La réflexion sur l'architecture scolaire est renvoyée à la seule initiative et responsabilité des chefs d'établissements.

Force est de reconnaître les frontières existantes entre d'une part, les lieux dédiés à l'enseignement et d'autre part les environnements familiaux et les espaces socialisés des quartiers. Revient donc aux partenaires de l'éducation de s'accorder pour faciliter les passages, traverser voire transgresser ces frontières qui *« fonctionnent comme des interdits et entraînent des exclusions »*²⁸.

²⁶ du latin *ex-ducere*, guider, conduire

²⁷ Rapport au ministre de l'Éduc. Nat. "la place et le rôle des parents dans l'école" oct. 2006

²⁸ Marc Augé Pour une anthropologie de la mobilité 2009

A l'instar des mobilités améliorées par le développement des moyens de transport entre lieux de résidence plus ou moins enclavés et centralité de la ville voire de l'agglomération, la fluidité entre corpus, modes d'accès et territoires de connaissances peut favoriser la synergie entre acteurs : parents, membres d'association, personnels des institutions.

Aucune surprise donc, que ces questions spatiales et d'accessibilité émergent en priorité lorsqu'on s'intéresse à la place que les parents partagent avec l'école.

Car, au-delà des questions du temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, la question spatiale (les lieux, les réseaux les mobilités) s'impose. Où donc, interagissent les acteurs (parents, professionnels, médiateurs sans oublier les principaux intéressés que sont les bénéficiaires des processus éducatifs) ? Autrement dit, où peut se repérer cette souhaitable « co-éducation intergénérationnelle » ? Comment le contexte inédit du développement exponentiel des technologies d'information et de communication (TIC) et notamment l'usage des réseaux sociaux est-il pris en compte dans ces lieux ?²⁹ Quelles sont les conditions³⁰ optimales pour que l'éducation atteigne ses objectifs ?

Adapter les locaux scolaires, allier le beau au fonctionnel, inciter les établissements à se doter de ces « lieux d'émancipation » sont le gage d'une socialisation facilitée des jeunes : des liens différents se tissent avec l'équipe éducative et les relations entre jeunes et adultes sont améliorées. Un climat de confiance plus serein s'instaure au sein de la communauté éducative de l'établissement et avec le quartier.

Ceci constitue un enjeu fort des opérations d' « école ouverte » :

Pour remédier au relatif abandon socio éducatif du quartier quand l'établissement scolaire ferme ses portes, offrir un lieu d'accueil de qualité par la nature et la diversité des activités proposées à certains « *orphelins de 16 heures* (et pas uniquement) » : activités culturelles, sportives, scolaires, citoyennes ou récréatives. Apprendre ainsi aux jeunes à concilier loisirs et travail scolaire (séjour ski et soutien scolaire, préparation au brevet, aide aux devoirs ...).

Ceci permet de lutter efficacement contre la violence à l'école et de garantir la mixité filles garçons notamment dans l'organisation des séjours vacances et de concourir à la construction et à l'éducation des jeunes par l'appropriation de savoirs et de l'émergence d'attitudes citoyennes à travers chaque sortie et chaque projet.

Pour la politique de la ville l'élaboration du programme de réussite éducative³¹ a constitué une réponse pour les quartiers ciblés.

Un guide méthodologique a été élaboré en 2007 par la DIV. Il s'appuie sur un vaste état des lieux des PRE mais les locaux, l'urbanisme, la mobilité ne figurent qu'incidemment et laissent une certaine impression de virtualité de dispositifs *hors-sol*. Aucune mention n'est faite des lieux de prise en charge qu'ils soient institués (écoles, collèges, lycées, centres sociaux ou autres) ou innovants lorsque sont évoquées la nécessaire mobilisation de tous les partenaires sur le territoire et l'implication des collectivités territoriales

Lorsqu'est insisté sur la nécessité d'associer les parents dans le diagnostic individuel initial, on reste sans savoir où se déroulent les rencontres encouragées:

²⁹ Surfer la Vie Joël de Rosnay 2012 - Relier éducation et culture : la co-éducation intergénérationnelle

³⁰ Au sens de conditions de travail c'est-à-dire l'environnement dans lequel les employés vivent sur leur lieu de travail.

³¹ Loi n°2003-710 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine de 1970

La question spatiale mérite d'être posée aux programmes de réussite éducative et singulièrement des lieux où les parents peuvent se rencontrer.

Avec les collectivités territoriales

Dans le domaine immobilier des établissements scolaires l'attention devrait se porter sur le rôle et les compétences des collectivités territoriales : comment les villes, les départements et les régions se saisissent des contingences pédagogiques et singulièrement de celles résultantes des difficultés culturelles et sociales des quartiers de la politique de la ville ?

Ces thèmes d'aménagement du territoire et de planification scolaire mériteraient d'être approfondi et concerté entre l'Education nationale et l'ANRU : quel rôle jouent les villes et plus encore les intercommunalités dans les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) à qui s'impose d'articuler urbanisme, habitat, transport, santé et enseignement.

V - CONCLUSION

Cet avis est le fruit de l'observation de pratiques, de dispositifs, de collaborations, de partenariats, d'implications qui participent de la réussite éducative au sens où elles s'appuient sur la coopération entre les acteurs concernés, qu'ils soient parents, enseignants, chefs d'établissement, représentants des collectivités territoriales ou d'associations.

Les thèmes abordés ne sont pas exhaustifs. Ils constituent des choix assumés. Certains sujets ont pu être traités par ailleurs comme celui des inégalités financières territoriales, par le CNV³² ou d'autres³³ instances.

D'autres restent à explorer comme l'école maternelle, en complément de notre visite de structures de la petite enfance à Chanteloup-les-Vignes.

La question éducative fera d'ailleurs l'objet d'un « kiosque » que le CNV organisera en partenariat avec le Centre d'Analyse Stratégique à l'automne 2013.

³² Avis partiel "Péréquation et finances locales" adopté par le Bureau du Conseil national des ville du 9 juillet 2010 dans le cadre de la saisine ministérielle du 2 mars 2010

³³ l'AM RF, l'ANDEV et le SNUipp-FSU ont conduit en 2011 une enquête sur l'argent de l'école : ["Argent de l'école : En quête d'égalité"](#)

1-Composition du groupe de travail du Conseil National des villes

Les membres du CNV

Co-présidents

Catherine ARENOU, maire de Chanteloup-les-Vignes

Régis METZGER, représentant la Fédération syndicale unitaire

et

Monique AQUILINA, proviseure de lycée Galilée à Gennevilliers

Marie-Laure PHINERA-HORTH, maire de Cayenne

Saïd DARWANE, représentant l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

Florent MONTILLOT, adjoint au maire d'Orléans

Les personnes associées

Frédéric BOURTHOMIEU, directeur général adjoint, chargé de la Politique éducative de Courcouronnes et président de l'ANARE

Denis DEMERSSEMAN, principal du Collège Bellefontaine Toulouse le Mirail

Chris LAROCHE, proviseure honoraire, membre du Conseil de développement du Grand Lyon

Le secrétariat général du CNV

Jeanne DEBONO, assistante de direction

Brigitte RAYNAUD, secrétaire générale

Christian SOCLET, chargé de mission

2-Personnes auditionnées

▪ Le 8 décembre 2011 à Lyon

Délégation du CNV

Maurice CHARRIER, vice président de la communauté urbaine du Grand Lyon, ancien maire de Vaulx-en-Velin, vice-président d'honneur du CNV

Denis DEMERSSEMAN, principal du collège Bellefontaine, Toulouse

Jean FREBAULT, président du Conseil de développement du Grand Lyon

Chris LAROCHE, membre du Conseil de développement du Grand Lyon

Régis METZGER, secrétaire national de la FSU

Christian SOCLET, chargé de mission du CNV

Au Grand Lyon

Jean Louis BAGLAN, inspecteur d'académie DSDEN du Rhône

Marie-Thérèse DELAUNAY, sous préfète, SGA de la préfecture du Rhône

Jean Yves LANGANAIS, inspecteur honoraire, association Education et devenir

Bernard ROZIER, proviseur du Lycée Robert Doisneau de Vaulx-en-Velin

Au Conseil général du Rhône

Danielle CHUZEVILLE, vice-présidente Conseil général du Rhône, chargée des collègues

Isabelle DORLIAT, DGA CG du Rhône Pôle Famille Culture Enfance

Yves PONCET, vice-président du Conseil Général du Rhône

▪ **Le 22 mars 2012 à Lyon, Vénissieux et Vaulx-en-Velin**

Délégation du CNV

Jocelyne ABJEAN, responsable association parole de femmes
Monique AQUILINA, proviseure du Lycée Galilée à Gennevilliers
Frédéric BOURTHOUMIEU, DGA mairie de Courcouronnes président de l'ANARE
Saïd DARWANE, conseiller national UNSA
Denis DEMERSEMAN, principal du collège Bellefontaine, Toulouse
Jean FREBAULT, président du Conseil de développement du Grand Lyon
Philippe GERARD, chargé de mission SG-Comité interministériel des villes
Chris LAROCHE, membre du Conseil de développement du Grand Lyon
Xavier LEMOINE, maire de Montfermeil, vice-président du CNV
Régis METZGER, secrétaire national de la FSU
Brigitte RAYNAUD, secrétaire générale
Christian SOCLET, chargé de mission du CNV

Collège Schoelcher - Lyon 9^e

Marie-Anne AUBERT, délégué du préfet
Chantal BOUCHARDON, responsable du Programme de Réussite Educative de Lyon
Catherine BRESSON, institutrice école des Fougères responsable du réseau ambition réussite (RAR)
Lise DUMONTET, mission projet éducatif local centre social GPV
Kheira CHIKAOUI, adulte relais collège Schoelcher
François PAHIN, principal du Collège Victor Schœlcher à Lyon 9^e La Duchère
Bernard ROZIER, proviseur du Lycée Robert Doisneau de Vaulx-en-Velin

Lycée Jacques Brel - Vénissieux

Claire BATAILLER, proviseure lycée Jacques Brel
Sandy BELLATON, conseillère principale d'éducation Lycée Jacques Brel
Nasradine BELMIR, parent d'élève
Jean Pierre CAUCHY, gestionnaire comptable Lycée Jacques Brel
Mathieu DAMBLIN, responsable services Education et enfance ville de Vénissieux
Chantal FONTERME, infirmière cité scolaire Jacques Brel
Yazid IKDOUMI, directeur du grand projet de ville de Vénissieux
Myriam NESSI, assistante sociale scolaire Lycée Jacques Brel
Alain NEURY, proviseur adjoint du lycée professionnel
Alain Louise POIZAT, conseillère principale d'éducation
Rémy PELLAT, conseiller principal d'éducation
Henri THIVILLIER, maire adjoint de Vénissieux

Lycée Robert Doisneau - Vaulx-en-Velin

Pierre-Pascal ANTONINI, délégué du Préfet à Vaulx-en-Velin
Marie APPAIRE ATOS, parent d'élève
Marie-Thérèse BRIGANDA, coordinatrice Coup de pouce **mairie de Vaulx-en-Velin**
Nadège BONENFANT, directrice adjointe à la direction de l'éducation
Alice CAPDEBOSC, lieu « Ecoute Ressources Adolescence »
Claire DUFAYEL, lieu « Ecoute Ressources Adolescence »
Sylvie ODDOU, directrice du lieu « Ecoute Ressources Adolescence »
Sylvie PERLES, coordinatrice du projet de réussite éducative de Vaulx-en-Velin
Hayette RICHARD, proviseure adjoint Lycée Robert Doisneau
Bernard ROSIER, proviseur Lycée Robert Doisneau
Virginie ROUX, conseillère principale d'éducation
Anne-Marie SANTINI, assistante sociale Lycée Robert Doisneau
Isabelle VIANO GIGNAC, service éducation mairie de Vaulx-en-Velin
Marie France VIEUX MARCAUD, adjointe au maire de Vaulx-en-Velin, Education et Vie de l'enfant

Elèves du lycée, membres du conseil de la vie lycéenne Robert Doisneau

▪ **Le 19 juin 2012 à la Mairie de Toulouse**

Délégation du CNV

Frédéric BOURTHOUMIEU, DGA mairie de Courcouronnes président de l'ANARE

Denis DEMERSEMAN, principal du collège Bellefontaine, Toulouse

Philippe GERARD, chargé de mission SG-Comité interministériel des villes

Chris LAROCHE, membre du Conseil de développement du Grand Lyon

Christian SOCLET, chargé de mission du CNV

Michel-Jean FLOC'H, directeur académique des services de l'Éducation nationale de Haute-Garonne

Gisèle VERNIOL, première adjointe maire de Toulouse

▪ **Le 20 juin 2012 au collège Bellefontaine à Toulouse le mirail**

Délégation du CNV

Catherine ARENOU, maire de Chanteloup-les-Vignes

Monique AQUILINA, proviseure du Lycée Galilée à Gennevilliers

Frédéric BOURTHOUMIEU, DGA mairie de Courcouronnes président de l'ANARE

Saïd DARWANE, conseiller national UNSA

Denis DEMERSEMAN, principal du collège Bellefontaine, Toulouse

Philippe GERARD, chargé de mission SG-Comité interministériel des villes

Chris LAROCHE, membre du Conseil de développement du Grand Lyon

Régis METZGER, représentant la Fédération syndicale unitaire

Marie-Laure PHINERA-HORTH, maire de Cayenne

Brigitte RAYNAUD, secrétaire générale

Christian SOCLET, chargé de mission du CNV

Collège Bellefontaine

Malika BAADOUD, parent d'élève élue

Cécile BROCHARD, coordinatrice Mission générale d'Insertion

Michael BRUDER, coordonnateur dispositif relais interne

Alain CARRAL, direction développement social mairie de Toulouse

Christine CHARBOIS, responsable du dispositif réussite éducative mairie de Toulouse

Soukaina CLOAREC TAHIRI, directrice de CIO

Magali CROZIER, préfet des études

Zora EL KOUACHERI, conseillère générale

Farid DJEMMAL, inspecteur Education nationale

Corinne FARENC, responsable mission locale Toulouse

Isabelle LAZERGES, chargé de la politique de la ville, direction départementale de l'Éducation nationale

Janine LOIDI, présidente de l'école de la deuxième chance

Marc MARTIN, directeur de l'école de la deuxième chance

Boris PELLETAN, coordonnateur dispositif parenthèse cellule de veille de réussite éducative

Annie PORCHER, inspectrice EN information Orientation

Bruno RAMETTE, délégué du préfet

Sophie ROCHER, conseillère d'orientation psychologue

Philippe RULIÉ, représentant de la ligue d'enseignement

Coralie de RUS, assistante sociale

Sandra SAFOURCADE, maître de conférence

Béline SELAM, assistante pédagogique

Josée SERT, proviseure adjointe du lycée Déodat de Séverac

Claude TOUCHEFEU, adjointe au maire de Toulouse.